

Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne
de la Région d'Ile-de-France – 1 rue Lucienne Gérain - 93698 Pantin Cedex

Arrêté du Président

N° 2020-12

MB/NG

OBJET : Ouverture d'un examen professionnel d'accès, par voie de promotion interne, au grade de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe, session 2020 - IDF

Le Président,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié, portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret n°2012-939 du 1er août 2012 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu à l'article 12 du décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu l'arrêté n° 2018-359 du 12 décembre 2018 donnant respectivement délégation de signature à Mmes Sylvie HUSSON, Directrice Générale, et Sarah DESLANDES, Directrice Générale Adjointe chargée des concours, de l'emploi, de la santé et de l'action sociale,

Vu la convention relative à la co-organisation des concours et examens professionnels entre les centres de gestion de la région Ile-de-France,

ARRETE

Article 1 : Le Centre interdépartemental de gestion de la Petite Couronne organise au titre de l'année 2020, pour le compte des centres de gestion de la région Ile de France, l'examen professionnel d'accès, par voie de promotion interne, au grade de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe. Cet examen est ouvert à compter du **10 mars 2020**.

Article 2 : Les demandes de dossiers d'inscription sont à adresser au Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne au plus tard le **15 avril 2020**.

Article 3 : Pendant la période de retrait des dossiers, du 10 mars au 15 avril 2020, les candidats peuvent également se préinscrire en ligne sur le site internet www.cig929394.fr. Le dossier de préinscription imprimé, comportant les pièces demandées, devra être déposé ou envoyé au Centre Interdépartemental de Gestion au plus tard le jour de la clôture des inscriptions pour être considéré comme inscription.

Article 4 : La clôture des inscriptions est fixée au **23 avril 2020**.

Article 5 : L'épreuve écrite d'admissibilité aura lieu le **24 septembre 2020** au CIG de la Petite Couronne – 1 rue Lucienne Gérain – 93598 PANTIN Cedex, et si nécessaire dans un lieu qui sera précisé ultérieurement.

Article 6 : L'épreuve orale d'admission se déroulera dans le courant du mois de décembre 2020, dans les locaux du CIG de la Petite Couronne, 1 rue Lucienne Gérain à PANTIN (93698).

Article 7 : Le CIG de la Petite Couronne se réserve la possibilité, au regard des contraintes matérielles d'organisation, de modifier les dates des épreuves orales d'admission.

Article 8 : Le règlement général des concours et examens professionnels annexé au présent acte est consultable sur le site www.cig929394.fr, est communicable à toute personne en faisant la demande.

Article 9 : Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché dans les locaux du Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite couronne, du C.N.F.P.T. 1^{ère} couronne et du Pôle Emploi, sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis.

Fait à Pantin, le 8 janvier 2020



Pour le Président et par délégation,
La Directrice Générale

Sylvie HUSSON

Accusé de réception en préfecture
093 287500060-20200108-2020-12-AR
Date de télétransmission : 16/01/2020
Date de réception préfecture : 16/01/2020